

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable de Daigneault, avocats inc. met l'emphase sur l'**aspect environnemental** et l'**aspect social**, tout en prenant compte de la troisième sphère du développement durable soit, l'aspect économique qui s'intègre à l'ensemble des gestes posés sous les deux grands aspects de notre politique.

ENVIRONNEMENT

Bien que son domaine d'activité n'ait pas en soi une forte empreinte écologique, Daigneault, avocats inc. s'engage à choisir des pratiques permettant de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement par les actions suivantes :

1. Réduire l'utilisation de papier par l'utilisation d'outils électroniques dans la majorité de nos communications.
2. Réduire la consommation d'énergie par l'utilisation d'appareils écoénergétiques.
3. Encourager des fournisseurs locaux ou ayant un impact environnemental moins important dans la gestion de leurs activités.
4. Sensibiliser les membres du cabinet à favoriser les comportements écoresponsables dans leur environnement personnel et professionnel.

Voici les initiatives de développement durable que nous avons mises en place afin d'atteindre nos objectifs :

Consignes de recyclage et de réduction des déchets

1. Une corbeille de recyclage du papier et une autre pour les déchets sont présentes à chaque poste de travail et dans les aires des photocopieurs.
2. Des bacs de recyclage de plus grande dimension ainsi qu'un déchiqueteur sont à la disposition du personnel.
3. Un bac de récupération des canettes, du verre, des contenants de plastique et du carton est présent dans la cuisine de même qu'un contenant séparé pour les déchets domestiques, le tout clairement indiqué.
4. L'eau, le lait, le sucre et autres produits alimentaires emballés individuellement ne sont plus utilisés et sont présentés dans des contenants réutilisables et de plus grande taille.
5. Le bureau dispose de vaisselle en céramique et d'ustensiles en acier inoxydable réutilisables.
6. Les savons et autres produits de nettoyage utilisés sont écologiques lorsque disponibles.

Consignes sur l'utilisation du papier

1. Toutes les imprimantes et tous les photocopieurs de notre cabinet permettent l'impression en recto verso.
2. Notre personnel doit imprimer tout document selon un réglage recto verso, lorsque le nombre de pages le justifie.
3. Notre cabinet utilise du papier recyclé à 100 % post-consommation pour ses activités de formation et du papier partiellement recyclé, lorsque cela est possible.
4. Toutes les signatures des courriels de notre cabinet comportent la mention suivante « Avant d'imprimer ce courriel, pensons à l'environnement » afin d'inciter les destinataires à ne pas imprimer un courriel si cela est possible.

Consignes sur la consommation d'énergie

1. Chaque membre du cabinet doit éteindre les lumières de son bureau avant de partir le soir et la dernière personne à partir du bureau doit s'assurer d'éteindre les lumières des espaces communs.
2. Notre cabinet possède un lave-vaisselle homologué Energy Star avec chauffeur d'eau intégré afin d'économiser l'eau et n'est mis en fonction que lorsque la quantité de vaisselle à laver le justifie.
3. Les photocopieuses multifonctions (copient, impriment et numérisent) aident également à réduire notre consommation d'énergie en évitant la présence de plusieurs appareils distincts.

ENGAGEMENT SOCIAL

Daigneault, avocats inc. s'engage à appuyer ses employés, des organismes et différents événements qui ont des retombées positives dans notre environnement social :

1. Notre cabinet facilite le télétravail, accentuant du même coup la mobilité de ses professionnels.
2. Les horaires de travail du personnel sont adaptés à leurs situations particulières et les membres de notre équipe sont prêts en tout temps à relayer leurs confrères et consœurs en cas de contraintes personnelles ou familiales, et ce, sans préjudicier aux besoins de notre clientèle.
3. Des membres de notre équipe dispensent déjà plusieurs formations, conférences et colloques dans le domaine de l'environnement et du droit et permettent ainsi à d'autres collègues, experts et entrepreneurs d'acquérir des connaissances.
4. Notre cabinet favorise le rayonnement de plusieurs associations du milieu environnemental par des dons ou des commandites d'événements et par notre implication dans plusieurs comités.
5. Parce que les arts sont à l'avant-scène de l'environnement, notre cabinet est fier d'être associé aux activités de collecte de fonds de la troupe Le Groupe La Veillée, troupe résidente du théâtre Prospero. • <http://laveillee.qc.ca/>